

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO BP 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 LOME. Les abonnements et annonces sont payables d'avances
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

PRESIDENCE

DECRET

2000

14 fév. - Décret n° 2000-1/PR portant nomination d'un membre de la Cour constitutionnelle..... 1

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

PRESIDENCE

DECRET

DECRET N° 2000-001/PR du 14 février 2000 portant nomination d'un membre de la Cour Constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992, notamment son article 100 ;

- Vu la loi organique n° 97-01 du 8 janvier 1997, portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle,

DECRETE

Article premier : M. Emmanuel Kouami Eméfa APEDO, magistrat est nommé membre de la Cour Constitutionnelle.

Art. 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au *Journal Officiel* de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 14 février 2000

Le Président de la République
Gnassingbé EYADEMA

